

**COMMUNE DE WESTHOUSE
RECONVERSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

1) Identification de l'organisme qui passe le Marché

Commune de WESTHOUSE
137 rue Principale 67230 Westhouse
Téléphone : 03.88.74.40.05
Courriel : secretariat.mairie@westhouse.fr

2) Procédure de passation

MAPA - Marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée (articles R2123-1 à R2123-7 du Code des Marchés Publics)

3) Objet du marché et contenu de la mission

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA RECONVERSION DU PRESBYTERE DE WESTHOUSE**

Coût prévisionnel des travaux : 260.000,00 € H.T.

Description succincte du marché

Marché de maîtrise d'œuvre pour la reconversion du presbytère de Westhouse en logements.

Surfaces bâties : 200m² environ

Lieu d'exécution : 147, rue du Maréchal Joffre 67230 Westhouse.

Marché de maîtrise d'œuvre consécutif à la procédure négociée :

Mission complète comprenant les phases, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR et assistance au maître d'ouvrage pour la constitution du dossier de permis de construire étendue aux missions complémentaires DIAG, OPC et EXE.

Une mission complémentaire de relevé du bâtiment sera confiée au maître d'œuvre.
(les plans de l'existant transmis sont des plans indicatifs, sans grande précision)

Délais :

Etudes + PC : 8 mois y compris l'instruction du permis de construire

Chantier : 8 mois

Démarrage mission : Novembre 2023.

Livraison : février 2025.

4) Organisation de la consultation

Ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous forme d'un groupement.
La forme du groupement souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

L'architecte doit être mandataire du groupement.

Phase candidature

- Consultations directe, publicité sur site de la commune, affichage public.
- Transmission du programme détaillé et du RC aux candidats
- Réunion du jury après réception des candidatures :
 - examen des candidatures
 - établissement du procès-verbal
- Arrêt de la liste des candidats admis à négocier avec la maîtrise d'ouvrage (3 candidats max)

5) Retrait du dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera transmis par mail à tous les candidats demandeurs.

Commune de Westhouse, 137 rue Principale 67230 Westhouse

Téléphone : 03.88.74.40.05

Courriel : secretariat.mairie@westhouse.fr

6) Critères de sélection des participants

Le présent avis s'adresse à un maître d'œuvre ou une équipe de maîtrise d'œuvre disposant des compétences suivantes :

- compétence en architecture : un architecte, mandataire du groupement, inscrit à l'ordre
- compétence dans l'ingénierie de la construction
- compétence dans l'ingénierie des fluides (chauffage, climatisation, ventilation)
- compétence dans l'ingénierie de l'électricité (courants forts et courants faibles)
- compétence dans l'économie de la construction.

Critères de sélection des concurrents :

- références professionnelles en matière d'études et de réalisations d'ouvrages de complexité équivalente
- garanties et capacités techniques et financières
- cohérence de l'équipe

7) Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats

Dossier de candidature comprenant – à transmettre en dématérialisé à la commune :

Dossier administratif

- fiche de présentation faisant office de justification quant aux qualités des candidats et à leur capacité (références, moyens, qualifications) - 2 pages maximum.
- lettre de candidature identifiant le candidat ou les membres du groupement candidat y compris le mandataire. (formulaire DC1)
- déclaration sur l'honneur (formulaire DC2) dûment datée et signée par les candidats

Les attestations de qualification et d'assurances des membres de l'équipe, la copie de l'agrément et de l'inscription à l'ordre des architectes pour le mandataire pourront être transmises ultérieurement par le candidat retenu.

Dossier référence : liste de 5 références du candidat

8) Choix du candidat

Le déroulement de la négociation se fera dans le strict respect des règles de la commande publique : traçabilité des échanges, égalité de traitement des candidats, transparence.

Une audition sera organisée par la commune avec les 3 candidats retenus date prévisionnelle : octobre 2023 (à définir).

Seule une présentation générale et des intentions la base du programme sera demandée (pas de présentation d'esquisse), ainsi qu'une proposition d'honoraires sur la base de l'estimation programme.

Les membres de la commission à l'issue de cette audition, proposerons un candidat, qui sera validé par le conseil municipal.

Le candidat retenu transmettra un AE et ses annexes afin de finaliser le marché.

Critères de sélection des concurrents :

- cohérence et adéquation de la présentation orale avec le programme et l'objet de l'opération
- proposition financière

9) Pièces constitutives du dossier de consultation remis aux candidats sélectionnés

- Règlement de la Consultation (RC)
- Cahier des Charges - Programme

10) Candidatures

Date limite de réception des candidatures : **le mardi 10 octobre 2023 à 12 heures**

Envoi en dématérialisé à l'adresse courriel : **secretariat.mairie@westhouse.fr**

11) Renseignements

Mairie de Westhouse - secrétariat général

☎ 03.88.74.40.05

Courriel : **secretariat.mairie@westhouse.fr**

12) Acceptation du présent règlement

La participation à la présente consultation emporte pour le candidat l'acceptation, sans réserve d'aucune sorte, du présent règlement.

Fait à, le

Lu et approuvé
(mention manuscrite)

Le titulaire
(cachet signature)